

Rectorat

Vice-recteur exécutif

Sans préjudice

Montréal, le 13 mars 2009

Madame Élise Naud

Secrétaire de Commission
Office de consultation publique de Montréal
1550 rue Metcalfe, bureau 1414
Montréal (Québec) H3A 1X6

Objet : Projet de modification aux *Règlement autorisant la transformation et l'occupation à des fins d'habitation du bâtiment situé au 1420 boul. du Mont-Royal* et au *Règlement modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal*


Madame,

La présente fait suite à votre demande du 2 mars 2009 concernant certaines questions soulevées par monsieur Jean-Luc Marsan lors de la séance d'information du 18 février dernier.

Nous vous informons que l'Université n'entend pas fournir des réponses à ces questions. Nous rappelons que l'objet de la consultation publique concerne le projet de règlement P-09-003 intitulé « *Règlement autorisant la transformation et l'occupation à des fins d'habitation du bâtiment situé au 1420 boul. du Mont-Royal* », et le projet de Règlement P-04-047-71, intitulé « *Règlement modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal* ». Ces deux règlements prévoient les modifications qui doivent être apportées au règlement de zonage de l'arrondissement Outremont et au plan d'urbanisme de la Ville de Montréal pour la mise en place du projet d'habitation du bâtiment situé au 1420 Mont-Royal. C'est ce projet et ses conséquences qui font l'objet des consultations publiques.

Dans ce contexte, nous estimons que le discours de monsieur Jean-Claude Marsan et les questions soulevées à la séance d'information du 18 février 2009 sont hors d'ordre, n'ont aucune pertinence et entraînent une dérive du débat devant la Commission. Pour ces motifs, nous n'entendons pas y donner suite.

Veillez agréer, Madame Nault, l'expression de nos sentiments les meilleurs.


Guy Breton
Vice-recteur exécutif